

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n° C-2020-09-16/09

INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ÉNERGIE – CCPE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Le mercredi 16 septembre 2020 à 18 h 55, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 9 septembre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Caluire sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, président.

Quorum :	35
Nombre de délégués en exercice :	86
Nombre de délégués titulaires présents :	69
Nombre de délégués suppléants présents :	5
Total de délégués présents	74
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre total de délégués ayant voix délibérative :	78

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Éric PEREZ, Sylvain GODINOT, Philippe GUELPA-BONARO, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Corinne SUBAÏ, Véronique GIROMAGNY, Nicolas BARLA, Jean-Claude RAY, Nicole SIBEUD, Anne REVEYRAND, Gilbert-Luc DEVINAZ, Pierre-Alain MILLET, Pascal DAVID, Jean-Luc DA PASSANO, Laurence FAUTRA, Julien SMATI, Myriam FONTAINE. *Communes :* Christine MARCILLIERE (Brignais), Didier DUPIED (Chaponost), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon), Pierre PERDRIX (Ternay), Christophe PINEL (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHERÉ (Caluire), Pascal FORMISYN (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mont-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines-Charpieu), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Christophe THIMONET (Feyzin), Rémy RIBAS (Fontaines-Saint-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Xavier ODO (Grigny), Christophe DARCY (Irigny), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Julien GUIGUET (Mions), Gilbert SUCHET (Montanay), Maxence GERARDI (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), Jérôme MOROGE (Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mont-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PÉRARDEL (Saint-Germain-au-Mont-d'Or), Stéphane PÉLLET (Saint-Priest), Jean-Marie HOMBERT (Saint-Romain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Sainte-Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Katia PECHARD (Tassin-la-Demi-Lune), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Nathalie DEHAN (Métropole de Lyon) ; Gilles ALLEGRANTI (Cailloux-sur-Fontaines), Stéphane FERRARELLI (Curis-au-Mont-d'Or), Xavier GAREL (Irigny), Éric RAMOS (Jonage),

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S)

Issam BENZEGHIBA (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon)
Sandrine CHADIER (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Pierre Bénite)
Jean-Michel BUDYNEK (Solaize) donne pouvoir à Xavier ODO (Grigny)
Jean-Jaques SELLES (Maire de Chassieu) donne pouvoir à Nicole SIBEUD (Métropole de Lyon)

Secrétaire de séance : Madame Sophie BLACHERE (Caluire)

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'article L2224-31, I et IV du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) ;

Vu l'article L2224-36 du CGCT prévoyant qu'un syndicat exerçant la compétence d'AODE puisse également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément, notamment la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique ;

Vu l'article L2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'une Commission consultative paritaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu la délibération du 9 décembre 2015 relative à la composition de la Commission consultative paritaire du SIGERLy ;

Vu la délibération n° 2020-0043 du 27 juillet 2020 de la Métropole de Lyon,

Vu la délibération n° 2020-89-5.3.6 du 20 juillet 2020 de la Communauté de communes du Pays de l'Ozon,

Vu la ou les listes comportant les différentes candidatures d'élus délégués du SIGERLy ;

Considérant la nécessité d'instaurer une commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie et ceci conformément aux dispositions de articles L2224-37-1 et suivants du CGCT ;

Considérant que la création de cette commission est destinée à permettre aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire du syndicat ;

Considérant que par délibération du 9 décembre 2015, le Comité syndical a décidé que cette commission serait composée de 8 délégué.e.s :

- 4 membres délégué.e.s du SIGERLy,
- 4 membres issus de la Métropole de Lyon et des EPCI actuellement sur son territoire. À ce jour, ont été désigné.e.s :
 - pour la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées : Monsieur Daniel POMERET
 - pour la Communauté de communes du Pays de l'Ozon : Monsieur Mattia SCOTTI
 - pour la Métropole de Lyon : Monsieur Eric Perez

- pour la Communauté de communes de la Vallée du Garon : Madame Françoise GAUQUELIN

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, *Monsieur Eric PEREZ, président* ;

Le Comité syndical

MAINTIENT le nombre de membres délégués du SIGERLY qui siégeront à la CCPE à 4 ;

DÉSIGNE comme membres de la CCPE les délégué.e.s suivants :

Noms, prénoms des 4 membres désignés de la CCPE :	
1.	Monsieur Nicolas BARLA
2.	Monsieur Ikhef CHIKH
3.	Monsieur Lanouar SGHAIER
4.	Monsieur Jean-Philippe CHONÉ

PREND ACTE des représentants des EPCI et de la Métropole de Lyon susmentionnés ;

Après en avoir délibéré à la **majorité des membres présents ou représentés** :

Nombre de délégués votants :	78 (225 voix)
<i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i>	20 (dont 2 pouvoirs)
<i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i>	7
<i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i>	51 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de suffrages exprimés :	190 voix
Nombre d'abstention :	35 voix

Majorité simple

Pour :	110 voix
Contre :	80 voix

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :



Le Président,

Éric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.